**AÉÉH**

19 avril 2016

La mobilisation féministe est malheureusement récente et n’est pas encore institutionnalisée au sein de l’Association des Étudiantes et Étudiants en Histoire (AÉÉH). Cependant, suite à l’AG du 8 avril 2016, l’AÉÉH a décidé de façon spontanée de créer un comité femmes *ad hoc* non-mixte, afin de réformer les positions féministes du cahier de positions. Ce comité a aussi pour optique l’étude des différents besoins des femmes de l’AÉÉH et l’élaboration d’un plan d’action, afin de donner une voix aux différentes revendications des femmes membres de l’association. Le comité ne s’étant pas encore réuni, les pratiques, revendications et mandats présentés ci-bas ne sont donc pas représentatifs des démarches qui sont ce moment en cours.

**Pratiques**

-Exécutif paritaire (3 femmes et 2 hommes élu-es, 2 postes intérimaires paritaires);

-Alternance hommes-femmes dans les AG dès que demandé ;

-Mobilisation aux membres pour les activités féministes sur le campus.

**Revendications**

Le cours Histoire des femmes au Québec (HST-2402), qui a été réoffert aux étudiants de l’Université Laval à l’hiver 2016 après une absence de près de 10 ans, est le résultat d’une revendication du comité de programme de l’AÉÉH.

**Mandats**

Le comité de programme a été mandaté de féliciter Aline Charles, professeure du cours Histoire de l’histoire (HST-2001) pour sa présentation détaillée de l’historiographie féministe.

**Positions et principes**

La Charte de l’AÉÉH stipule, dans son sixième article, que « [l’]Association est une organisation de type syndicale qui vise à promouvoir, organiser, représenter et défendre les droits, intérêts et positions des étudiants et étudiantes inscrit-e-s au premier cycle en histoire à l’Université Laval, *sans aucune discrimination* » et, dans l’article 7, fait de « la solidarité, [l]’égalité et de [la] justice sociale » quelques-unes de ses valeurs fondatrices.

À l’automne 2015, l’AÉÉH adopte également, lors de son AG d’affiliation, le septième principe de l’ASSÉ :

* *L’AÉÉH adopte également le septième principe de base de l’ASSÉ, se positionnant en faveur d’un féminisme combattif visant l’abolition du système patriarcal, contre toutes formes d’oppression et de discrimination*

Pour faire suite à cela, l’AÉÉH adopte également, à l’hiver 2016, une position sur l’hétéronormativité, les luttes LGBTQ+ et la non binarité :

* *Que l’AÉÉH s’oppose à toute forme de discrimination fondée sur l’identité sexuelle d’une personne;*
* *Que l’AÉÉH invite ses membres à soutenir les victimes de microagressions sur la base de leur identité sexuelle;*
* *Que l’AÉÉH soutienne les luttes LGBTQ+ et les initiatives visant une meilleure intégration des personnes non cisgenre dans la communauté.*

Les positions sus-mentionnées visaient à étayer une position pour le féminisme et l’égalité des sexes qui se voulait synthétique, adoptée dans la foulée des événements de 2012 et qui va comme suit :

Considérant que les hausses des frais de scolarité touchent davantage les femmes étudiantes que les hommes, que les femmes monoparentales aux études supérieures sont d’autant plus touchées négativement par cette hausse des frais de scolarité, qu’il existe de nombreuses iniquités dans le système universitaire défavorisant les femmes quant à l’accessibilité aux études supérieures, que les salaires des femmes avec un diplôme universitaire ne sont pas encore égaux à ceux des hommes au sein de la plupart des entreprises privées québécoises et que l’Institut Simone-de-Beauvoir de Concordia publie régulièrement des études endossant l’ensemble des points de ce préambule;

* *L’AÉÉH se positionne en faveur d’une plus grande équité salariale et que toute initiative allant à l’encontre de l’égalité des sexes soit réprouvée et dénoncée.*

Il est à noter que le cahier de positions sera bientôt modifié afin de présenter un ensemble cohérant de revendications féministes, élaboré par les femmes du comité *ad hoc* non-mixte.

.